



REGLEMENT INTERIEUR
NOGENT SOLIDARITÉ TRIATHLON
<http://nogent-triathlon.fr/>

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour objet d'informer les membres des principales dispositions des statuts de l'association Nogent Solidarité Triathlon. L'ensemble des règles applicables à l'association est consultable dans les statuts disponibles sur demande auprès du Président de l'association ou sur l'adresse :

<http://nogent-triathlon.fr/a-propos/statuts-reglement-interieur-et-assemblees-generales/>

1 – Principes fondateurs de l'association et obligations respectives de l'association et des membres de l'association

1.1 – L'association s'efforce de permettre la pratique du triathlon et des disciplines enchaînées par tous, débutants et confirmés, valides ou handicapés, dans une atmosphère de convivialité et de solidarité, avec un objectif de plaisir et de performance mais sans élitisme.

1.2 – Chaque membre s'engage, compte tenu de ses obligations personnelles et professionnelles, à se rendre autant que possible disponible pour encadrer et conseiller les membres débutants et participer à l'entraînement des membres handicapés ayant besoin d'une assistance.

1.3 – Chaque membre s'engage à porter la tenue 'Club', sauf empêchement majeur (conditions climatiques, tenue inadaptée à la distance ou au type d'épreuve) pour toute compétition. La tenue 'Club' est fortement recommandée pour les entraînements 'Club'. Pour cela le club fournit une 'tri-fonction' lors de la 1^{ère} inscription (montant à inclure à l'adhésion, cf 'formulaire d'inscription'). **La taille sera à confirmer via les Bons de Commandes des tenues.**

1.4 – Chaque membre s'engage, dans la mesure du possible, à participer aux compétitions définies en assemblée générale comme objectifs annuels de l'association.

1.5 – Chaque membre s'engage à respecter l'environnement en ne jetant pas ses déchets en pleine nature mais en utilisant les poubelles adéquates à disposition ou chez lui.

2 – Les membres

2.1 – Cotisations (cf « *Formulaire d'inscription* » pour les montants)

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du Comité Directeur.

Pour les nouveaux adhérents, un supplément est à verser pour obtenir une 'tri-fonction'

Une cotisation est demandée si accès souhaité à la base de Torcy pour entraînement de natation en 'eau vive'.

Un acompte est demandé pour participer au stage de printemps en choisissant sa période.

Pour les renouvellements d'adhésion, le dossier d'inscription doit être complet impérativement être remis au plus tard le vendredi précédant le « village des associations », sous peine d'une majoration d'adhésion.

2.2 – Admission de nouveaux membres

Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion. Pour les mineurs (moins de 18 ans), ce bulletin est également signé par le représentant légal.

Cette demande doit être acceptée par le Conseil d'Administration. A défaut de réponse dans les quinze jours du dépôt du bulletin d'adhésion, la demande est réputée avoir été acceptée.

2.3 – Demande de licence

Les demandes de licences doivent être saisies sur le site FFTRI directement par les membres.

Chaque membre adressera au club le document de confirmation à l'issue de sa saisie.

Le club validera (ou non), également sur le site FFTRI, chaque dossier et effectuera le versement de la cotisation à la Ligue IdF de triathlon pour la FFTRI.

Les licences des nouveaux licenciés FFTRI seront téléchargeables dans les 30 jours suivants la saisie.

Les licences renouvelées ne seront téléchargeables qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.



REGLEMENT INTERIEUR
NOGENT SOLIDARITÉ TRIATHLON
<http://nogent-triathlon.fr/>

2.4 - Radiations

Conformément à l'article 1.3.5 des statuts, un membre peut-être radié pour les motifs suivants :

- comportement non conforme avec l'éthique de l'association, et notamment avec l'article 1.2. des statuts ;
- non respect des statuts et/ou du règlement intérieur.

La radiation doit être prononcée par le Comité Directeur après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure de radiation est engagée. Le membre sera convoqué par courrier électronique ou, à défaut d'adresse de courrier électronique, par lettre simple au moins quinze jours francs avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de la demande de radiation. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix.

La notification de la radiation sera notifiée par courrier électronique ou, à défaut d'adresse de courrier électronique, par lettre simple.

3 – Fonctionnement de l'association

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire sont convoquées, se réunissent et votent les points de l'ordre du jour dans les conditions définies par les statuts.

4 – Publicité des statuts et du règlement intérieur

Les statuts et le règlement intérieur à jour sont transmis à chaque nouvel adhérent par courrier électronique ou, à défaut d'adresse de courrier électronique, sur papier, et transmis à l'ensemble des adhérents en cas de modification par le même moyen.

5 – Action Bénévole

Chaque membre devra s'acquitter d'une action bénévole envers le club. Cette disponibilité sera prioritairement demandée lors de la tenue de la course « jeunes » organisée par le club.

6 – Code du Sportif

Tout sportif s'engage à :

- Se conformer aux règles du jeu,
- Respecter les décisions de l'arbitre,
- Respecter les adversaires et partenaires,
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Etre maitre de soi en toute circonstance,
- Etre loyal dans le sport et dans la vie,
- Etre exemplaire, généreux et tolérant.

6 - Courses « Club »

Le Nogent Solidarité Triathlon propose de participer des compétitions sur la dite saison, à savoir :

- CAP de 10km ou Semi Marathon de Nogent
- Un à deux Triathlon dont le choix des épreuves est fait par les membres du bureau dès le début de saison.

Ces participations n'ont rien d'obligatoire mais sont fortement recommandées dans l'esprit du club. Elles font l'objet d'une inscription individuelle directement sur le site desdites courses.

Antoine PHILIPPE

Le Président

J'approuve le règlement intérieur

Pour les mineurs à la date d'adhésion, autorisation du représentant légal : Je soussigné

_____, représentant légal de _____,

J'approuve le règlement intérieur.

Date : ___/___/_____

Signature :